

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale

**Décision n° 437 du 1^{er} février 2022
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ2202854S

Le commandant du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 4741 du 1^{er} décembre 2021 (NOR : INTJ2130664S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mars 2022 :

Vadebeaux	Laurent	NIGEND : 166 823
------------------	---------	------------------

Article 2

La gendarme dont le nom suit est promue au grade de maréchale des logis-chef le 1^{er} mars 2022 :

Franko	Jennyfer	NIGEND : 355 037
---------------	----------	------------------

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1^{er} février 2022.

*Le général de division,
commandant le pôle judiciaire
de la gendarmerie nationale,
P. Tournon*